

tenue par Monsieur LASO, Président(e) du Tribunal  
En présence de Monsieur MININ, Greffier

**10 heures 00**

01) DOSSIER N° 2400596 RAPPORTEUR: Monsieur Jean-Michel LASO

**Titre de l'affaire** Requête tendant a suspendre l'arrêté R02-2024-07-16-00008 du Préfet de la Martinique en date du 16 juillet 2024, publié le 18 juillet 2024, relatif à l'ouverture et la clôture de la chasse pour la campagne 2024-2025 dans le département de la Martinique en ce qu'il autorise la chasse des espèces de charadriiformes et d'ansériformes, du pigeon à cou rouge et du moqueur corossol.

	<b>Nom des parties</b>	<b>Représentants des parties</b>
<b>Demandeur</b>	LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX	Maître VICTORIA Mathieu (Cour)
	ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DES ANIMAUX SAUVAGES	Maître VICTORIA Mathieu (Cour)
	ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE ET LA REHABILITATION DE LA FAUNE DES ANTILLES	Maître VICTORIA Mathieu (Cour)
	ASSOCIATION DES MATEURS AMICAUX DES Z'OISEAUX ET DE LA NATURE AUX ANTILLES	Maître VICTORIA Mathieu (Cour)
	ASSOCIATION POUR L'ETUDE ET LA PROTECTION DE LA VIE SAUVAGE DANS LES PETITES ANTILLES	Maître VICTORIA Mathieu (Cour)
<b>Défendeur</b>	PREFECTURE DE LA MARTINIQUE	
<b>Observateur</b>	FEDERATION NATIONALE DES CHASSEURS DE MARTINIQUE	

Arrêté le 20/09/2024

Le président du tribunal